



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

natation

Question écrite n° 62910

## Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la faible proportion des élèves entrant au collège en sachant nager, représentant tout juste la moitié des élèves. Compte tenu de l'importance de cette pratique de la natation dans la vie afin de réduire le nombre de noyades, il lui demande si elle ne juge pas nécessaire d'introduire la natation dans les disciplines obligatoires à partir de la classe de 6e, évidemment sauf contre-indication médicale.

## Texte de la réponse

Une enquête diligentée sur des élèves à l'entrée en 6e a démontré à l'issue de tests, dès lors que les élèves devaient réaliser des parcours sous l'eau, que près d'un enfant sur deux ne savait pas nager. Par ailleurs, l'enquête Noyades 2006 de l'Institut de veille sanitaire faisait état de 1 539 noyades, dont 1 207 accidentelles, parmi lesquelles près de 350 concernaient des enfants de moins de 12 ans. Dans cette conjoncture, le ministère chargé des sports a mis en place à partir de 2008 un programme d'apprentissage de la natation proposé gratuitement à tous les enfants de 7 à 12 ans. L'enjeu de cette opération, « Savoir nager », est d'offrir aux enfants les enseignements essentiels leur permettant de pratiquer des activités aquatiques en toute sécurité. L'objectif fixé est d'en faire bénéficier 100 000 enfants par an dès 2012, avec l'ambition terminale que chaque enfant rentrant en 6e sache nager. Ce dispositif prend appui sur les réseaux existants de la Fédération française de natation (FFN), chargée de sa mise en oeuvre, à savoir le réseau Clubs d'été FFN et le réseau des piscines Nager grandeur nature. Le financement de l'opération par l'État s'effectue dans le cadre de la convention d'objectifs passée avec la FFN. Durant l'été 2008, l'opération a été mise en place dans un nombre limité de sites afin d'en mesurer l'impact et d'en étudier les possibilités d'extension. Ainsi, et sur les deux mois de déroulement, 64 sites ont proposé au moins un stage de l'opération Savoir nager. Ils ont concerné 24 régions, 45 départements et 61 villes. S'agissant du public concerné, 1 541 enfants, dont 48 % de filles, ont pu y avoir accès. À l'issue de ces cours, assurés par des professionnels maîtres nageurs sauveteurs (titulaires du brevet d'État d'éducateur des activités de la natation [BEESAN], ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport [BPJEPS]) les enfants ont reçu le diplôme « Sauv'nage » labellisé par la FFN. L'opération a été reconduite en 2009, et le bilan est en cours d'élaboration. L'objectif fixé était d'en permettre l'accès à près de 3 500 enfants sur 150 sites environ, en incluant les territoires et publics socialement défavorisés, notamment ceux des quartiers prioritaires de la « dynamique Espoir banlieue » et des zones de revitalisation rurale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62910

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé** : Sports

**Ministère attributaire** : Sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 novembre 2009, page 10376

**Réponse publiée le** : 23 février 2010, page 2174